

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle de restauration de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de Monsieur Raphaël JULES, en suite de la convocation en date du 17 mars 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 Nombre de conseillers municipaux présents : 29 Nombre de conseiller municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Sylvie BERNARDINI pouvoir à Betty BOULOGNE
- Marcel LEVEL pouvoir à Raphaël JULES
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Guillaume PRUVOST
- Stéphanie LACROIX pouvoir à Maxence DECAIX

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2023-2-12 : Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – Autorisation de lancer l'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de 8 ans d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux arrive à échéance le 30 juin 2023.

Les bâtiments faisant partie du marché sont les suivants :

- Groupe scolaire Ferry / Nacry
- Salle de sport du centre
- Mairie
- C.C.A.S.
- Salle de sport du CES
- Salle de sport d'Ostrohove
- Ecole Prévert
- Serres Municipales
- Ecole Rostand
- Ecole Brel / Rodin
- Ecole Anne Frank
- Maison de la Petite Enfance
- Salle de sport Giraux Sannier
- Salle Georges Brassens
- Archives Municipales
- Foyer du Mont Lambert
- Salle de sport de l'Eveil
- Maison de Quartier d'Ostrohove
- Crèche les 3 petits pas

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 062-216207589-20230329-DEL2023 2 12-DE

Un nouveau marché sera lancé pour une durée identique pour un montant estimatif de 300 k€ HT par an. Celui-ci comprendra un volet investissement permettant un maintien du parc en bon état et un remplacement des équipements vétustes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer les actes et documents afférents à cette opération.

Nombre de votants : 33 Pour : 33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 29 mars 2023

Le secrétaire de séance, Guillaume PRUVOST Le Maire Raphaël JULES

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 062-216207589-20230329-DEL2023_2_12-DE

Affiché le :

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr